



Pantin, le 08 juin 2020

MAJ au 11 juin 2020

DIRECTION
FÉDÉRALE COLLÉGIALE

FSGT *Fédération Sportive
et Gymnique du Travail*

Document de reprise des activités et de la formation FSGT

14 rue Scandicci

93508 Pantin Cedex

Tél. : 01 49 42 23 19

Fax : 01 49 42 23 60

direction@fsgt.org

f FSGTsportpopulaire

t FSGTofficiel

Comme tous les acteurs de la vie associative et sportive, la FSGT fait le vœu d'un retour le plus rapide possible à des conditions normales de pratique et d'encadrement des Activités Physiques, Sportives et Artistiques (APSA), y compris de celles qui ne sont aujourd'hui pas possibles telles que les sports de combats et sports collectifs. La pratique d'une APSA, en particulier dans le cadre associatif, est indispensable au bien-être physique, mental et social de chacune et chacun d'entre-nous. Face à la montée de la crise économique et sociale, l'enjeu de l'accès de toutes et tous aux APSA, en d'autres termes du droit au sport, sera d'autant plus essentiel.

La FSGT et ses clubs doivent être au rendez-vous et la rentrée 2020/2021 sera un moment essentiel à ne pas manquer.

Afin d'accompagner au mieux la reprise progressive des activités physiques, sportives et artistiques de la FSGT, effective depuis la première phase de déconfinement le 11 mai 2020 et en appui sur les outils et directives publiées par le gouvernement et le Ministère des sports dans le cadre du déconfinement lié à l'épidémie de Covid 19, la FSGT continue de se coordonner avec ses comités régionaux et départementaux et ses Commissions Fédérales d'Activités (CFA) pour mettre à disposition des clubs affiliés des outils et informations nécessaires.

Suite à l'annonce le 28 mai dernier de la phase 2 du déconfinement, ce document a pour objet de recenser l'ensemble des informations et outils relatifs à la reprise des activités et des formations fédérales et d'accompagner les structures de la FSGT dans leur coordination avec les collectivités territoriales ayant en charge la gestion des équipements sportifs. Rendez-vous sur www.fsgt.org pour accéder à l'actualisation des informations.

1. Reprise des activités physiques, sportives et artistiques

Le Ministère des sports a édité des guides de reprise des activités s'appliquant à l'ensemble des fédérations et relayés immédiatement par la FSGT. Ces publications sont mises à jour régulièrement par le Ministère des sports. Nous vous invitons à les consulter et à vous y référer pour organiser le cadre de pratique, innover également, dans le



respect des règles sanitaires et de sécurité édictées, et en fonction de la couleur de la zone géographique concernée.

Liste des documents et des liens utiles :

- [Communiqué de presse de la Ministre des sports](#) - Phase 2 du déconfinement, 2 au 22 juin 2020 : pour connaître ce qui est autorisé et ce qui est interdit, ainsi que les gestes barrières.
- [Guide de recommandation sanitaire à la reprise des activités sportives](#)
- [Guide de recommandation de reprise des activités sportives](#) : avec la liste de l'ensemble des activités sportives.
- [Guide des sports à reprise différée \(sports de contacts\)](#) : avec la liste des sports de combats et sports collectifs.
- [Guide de recommandation des équipements sportifs, sites et espaces de pratique](#)
- [Expérimentation des protocoles sanitaires en piscine](#)

A l'image des outils publiés pendant le confinement, l'espace fédéral éducation à la santé pour toutes et tous publie chaque semaine sur le site internet et les réseaux sociaux de la FSGT des [outils spécifiques](#) permettant d'accompagner au mieux la reprise des activités. Contact : anne-laure.goulfert@fsgt.org.

La revue fédérale Sport et Plein Air se fait également l'écho des expérimentations et adaptations locales par des comités, Commissions Fédérales d'Activités et clubs de la FSGT : [numéro d'avril 2020](#), [numéro de mai 2020](#), [numéro de juin/juillet 2020](#). Contact : spa@fsgt.org.

Pour toute information complémentaire, contacter [votre comité](#) ou le pôle activités et culture sportive : coordinationpacs@fsgt.org.

2. Reprise des formations

La formation est partie intégrante du développement des APSA. Le confinement et la crise sanitaire ont mis à l'arrêt tous les projets de formation en présentiel. Si la formation à distance a permis de maintenir un lien et de mettre en œuvre certaines parties de formations et parce que notre politique de formation repose avant tout sur la mise en action sur le terrain et l'interaction, il est indispensable pour la FSGT, à tous les niveaux, de remettre en place progressivement ses formations.

La FSGT propose des formations bénévoles dans un champs large de thématiques, qu'il s'agisse de vie associative ou d'animation sportive, dont certaines conduisent notamment à la délivrance de Brevets fédéraux, ainsi que des formations professionnelles avec les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) et les Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA). Ces formations, ainsi que celles que les comités et clubs organisent, vont reprendre progressivement dans le respect des protocoles sanitaires et des guides de reprise des activités cités ci-dessus. Pour les sessions BAFA, un protocole spécifique de reprise des formations est édité de publication par le Ministère de l'Éducation.

- [Recommandations sanitaires BAFA BAFD](#) du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.
- [Le guide des pratiques sanitaires pour la formation professionnelle](#) du Ministère du travail : voir pages 14 à 19 concernant l'aménagement et l'organisation des formations en salle.

- L'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) a réalisé [des affiches](#) pour sensibiliser les personnes sur les mesures barrières à adopter pour se protéger lors des réunions, dans les salles de repas et de pause. Elles peuvent être affichées sur les lieux de formation.

Pour les formations réunissant des bénévoles, les mêmes mesures de respect des protocoles sanitaires et des guides de reprise des activités doivent s'appliquer.

Pour toute information complémentaire, contacter [votre comité](#) ou le domaine formation : formation@fsgt.org.

3. Soutien aux associations

Afin de soutenir les associations et les pratiquant-e-s, la FSGT a décidé de geler le montant de la cotisation et de l'assurance 2020/2021, et travaille actuellement à la création d'un fonds de solidarité dédié : [Communiqué de presse FSGT](#).

Par ailleurs, la FSGT a régulièrement informé ses clubs pour les soutenir pendant le confinement, face aux difficultés financières et administratives et aux éventuelles demandes de remboursement de la cotisation.

- [Note FSGT : Accès au fonds de solidarité gouvernemental](#)
- Aide de l'assurance Maladie : prévention Covid-19 : [conditions](#) et [formulaire de demande de subvention](#)
- Demande de remboursement de la cotisation : [article FSGT dans sa revue fédérale](#) et [courrier du Président du CNOSF](#).

La FSGT a également engagé des démarches visant à demander davantage de moyens publics pour la vie associative, en particulier pour les associations non employeuses ne bénéficiant aujourd'hui d'aucun dispositif : [Courrier FSGT au Président du Comité National Olympique et Sportif Français \(CNOSF\)](#).

Pour toute information complémentaire, contacter [votre comité](#) ou le pôle vie associative fédérée : polevieassociative@fsgt.org.

Pour toute information, contacter la Direction Fédérale Collégiale, direction@fsgt.org.



La FSGT soutient les services publics avec le clip "[Au creux de leurs mains](#)".